



santé  
famille  
retraite  
services

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

## DEMANDE D'AIDE A LA POURSUITE D'ETUDES

Année scolaire 2026 - 2027

Cet imprimé devra impérativement être complété et accompagné des pièces suivantes :

- Un certificat de scolarité,
- L'avis d'imposition ou non-imposition année N-1

LE DOSSIER EST A RETOURNER AVANT le 31 janvier 2027 soit :

Par courrier :

MSA AIN RHONE  
SERVICE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE  
35-37 RUE DU PLAT  
69232 LYON CEDEX 02

Par mail :

internet-social.blf@ain-rhone.msa.fr

Attention : tout dossier incomplet (non renseigné, incorrect, justificatifs non fournis, ...) vous sera retourné.

### FAMILLE

PERE (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

MERE (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

N° MSA : \_\_\_\_\_ Nombre enfants à charges : \_\_\_\_\_

### ETUDIANT

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nom, prénom : \_\_\_\_\_

(nés entre le 15/09/2003 et avant le 16/09/2008)

ADRESSE : \_\_\_\_\_

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL : \_\_\_\_\_

Niveau et nature des études suivies : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur ne pas percevoir les Prestations familiales d'un autre régime,  
ET que les renseignements portés dans cette déclaration sont exacts

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Signature de l'allocataire,

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.